

Délibération : N°2025-12-11 : 47

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 11 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaires (PSC) au 1^{er} mai 2026

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	16
Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer sur la date de mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au 1^{er} mai 2026 :

Le résultat du vote est le suivant :		
Membres présents ou représentés :	24	
Pour : 24 voix		
Contre : 0 voix		
Abstention : 0 voix		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au 1^{er} mai 2026 avec 24 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 18/12/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.